

Réf: Dossier 276154

Avis de constitution

SOCIETE « A.V. GOLD TRADING »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 7E TRANCHE NON
LOIN DE LA PHARMACIE 7E TRANCHE, Lot ND, Ilot ND

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 11/12/2023 reçus par Me DEBEY JEAN THIERRY, et enregistrés au CEPICI le 24/01/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « A.V. GOLD TRADING »

Objet : ACHAT, VENTE, EXPORTATION ET IMPORTATION D'OR BRUT. Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 7E TRANCHE NON
LOIN DE LA PHARMACIE 7E TRANCHE, Lot ND, Ilot ND

Dirigeant(s) M TCHASSAMA TCHABOU AKILIME (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-00804 du 26/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°05004/GTCA/RC/2024 du 26/01/2024

